

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
SEANCE DU COMITE SYNDICAL du 02 décembre 2020**

**Objet : Convention pour l'enfouissement coordonné des réseaux aériens de communications électroniques du Syndicat Mixte DORSAL et des réseaux aériens de distribution d'électricité établis sur supports communs pour le département de la Haute-Vienne (SEHV).**

L'an deux mille vingt, le deux décembre à quatorze heures et trente minutes, le comité syndical du Syndicat Mixte DORSAL, dûment convoqué le vingt-trois septembre 2020, se réunit en session ordinaire, salle d'amphi au site de Gaïa, 142 avenue Emile Labussière à Limoges et sous forme de visio-conférence, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie BOST, son Président.

En exercice : 54 – 164 voix

Présents : 35 (dont 3 procurations) - 104 voix

Votants : 34 Pour soit 104 voix

Sont présents :

Mr Jean-Marie BOST – 6 voix – Président - PRESENTIEL	Conseiller Départemental Haute-Vienne
Mme Hélène ROME – 6 voix – 2 <sup>ème</sup> VP - VISIO	Vice-Présidente Département Corrèze
Mme Hélène FAIVRE - 6 voix – 3 <sup>ème</sup> VP VISIO	Vice-Présidente Département Creuse
Mr Yves RAYMONDAUD – 6 voix – 4 <sup>ème</sup> VP - VISIO	Vice-Président Département Hte-Vienne
Mr Jean-Pierre BERNARDIE – 2 voix – 5 <sup>ème</sup> VP - VISIO	Conseiller Agglo Bassin Brive
Mr Alain GRASS - 1 voix – 6 <sup>ème</sup> VP - VISIO	Conseiller communautaire CC Marche Combraille Aquitaine
Mr Jean-Paul BARRIERE – 1 voix – 7 <sup>ème</sup> VP - VISIO	Vice-Président CC Haut Limousin en Marche
Mr Pierre ALLARD – 1 voix - VISIO	Président de la CC POL
Mr Jean-Louis BACHELLERIE - 1 voix - VISIO	Vice-Président CC Ventadour Egletons Monédières
Mr Camille CARCAT – 1 voix - VISIO	Vice-Président CC Portes Creuse Marche
Mr Pierre CHEVALIER – 2 voix - VISIO	Président du Syndicat de la Diège
Mme Céline COLLET-DUFAYS – 1 voix - VISIO	Vice-Présidente de la CC Creuse Grand Sud
Mr Francis COMBY – 1 voix - VISIO	Président CC Pays Lubersac Pompadour
Mr Pascal COSTE – (procuration donnée à Mme H. Rome) – 6 voix	Président Département Corrèze
Mr Fabrice DELAPORTE – 1 voix - VISIO	Conseiller communautaire CC Pays Dunois
Mme Dominique DELPEUCH – 1 voix - VISIO	Conseillère Communautaire CC Haut Limousin en Marche
Mr Jean DUCHAMBON – 1 voix - VISIO	Vice-Président de la CC POL
Mr Bruno FLEURY – 1 voix - VISIO	Conseiller Communautaire Tulle Agglo
Mr Thierry GODME – 1 voix - VISIO	Vice-Président de la CC Val de Vienne
Mr Mathieu HAZOUARD – 15 voix - VISIO	Conseiller Régional de la Région Nouvelle Aquitaine
Mr Bertrand LABAR – (suppléant de Mr O.Mouveroux) – 1 voix - VISIO	Vice-Président CC Bénévent Grand Bourg
Mr Bernard LAUSERIE – 1 voix - PRESENTIEL	Conseiller communautaire CC ELAN
Mr Jean-Claude LEBLOIS - 6 voix - VISIO	Président Département Haute-Vienne
Mr Yves LE GOUFFE – 1 voix - VISIO	Président de la CC Briance Combade
Mr Vincent LEONIE – (procuration donnée à JM BOST) - 2 voix	Adjoint au Maire Ville de Limoges
Mr Alexandre MAZIN – (suppléant de Mr A.Faucher) – 1 voix - VISIO	Conseiller Communautaire CC Noblat
Mr Thierry MUZETTE – (suppléant de Mr Lacouturière) – 1 voix - VISIO	Conseiller Communautaire CC Portes de Vassivière
Mr Christophe PATIER – 15 voix - VISIO	Conseiller Régional Nouvelle Aquitaine
Mr Pierre PEYRAMAURE - 2 voix - VISIO	Délégué communautaire Syndicat de la Diège
Mr Christian PRADAYROL - 2 voix - VISIO	Vice-Président Agglo Bassin Brive
Mr Philippe ROCHE - 2 voix - VISIO	Délégué titulaire du Syndicat de la Diège
Mme Valérie SIMONET – (procuration donnée à Mme H. Faivre) - 6 voix	Présidente du Département de la Creuse
Mr Régis VAN NIEUWENHUYSE – (suppléant de Mr P. MOULIN) – 1 voix-VISIO	Conseiller Communautaire CC Xaintrie Val Dordogne
Mr Pierre VERGNOLLE – 1 voix - PRESENTIEL	Vice-Président de la CC du Pays de St Yrieix
Mr Joël VILARD – 1 voix - VISIO	Conseiller communautaire de la CC Ouest Limousin

Sont excusés :

Mr François BARNAUD – (et son suppléant) - 1 voix	Vice-Président Agglo Grand Guéret
Mr Jean-Jacques CAFFY – (et son suppléant) - 1 voix	Vice-Président CC Pays d'Uzerche
Mr Thierry COTICHE – (et son suppléant) – 1 voix	Vice-Président CC Creuse Sud-Ouest
Mr Stéphane DELAUTRETTE – (et son suppléant) - 1 voix	Président CC Pays de Nexon Monts de Chalus
Mr Thierry GAILLARD – (et son suppléant) – 6 voix	Vice-Président Département Creuse
Mme Sarah GENTIL – (et son suppléant) – 2 voix	Adjointe au Maire Ville de Limoges
Mr Jean-Marie HORRY – (et son suppléant) - 1 voix	Vice-Président CC ELAN Limousin Avenir Nature
Mr Jean-François LABBAT (et son suppléant) – 1 voix	Vice-Président Tulle Agglo
Mr Henri LECLERE – (et son suppléant) - 1 voix	Conseiller communautaire Agglo Grand Guéret
Mr Etienne LEJEUNE – (et son suppléant) 1 voix	Président CC Pays Sostranien
Mr Jean-Michel MONTEIL – (et sa suppléante) - 1 voix	Vice-Président CC Midi Corrèzien
Mr Philippe NAUCHE – (et son suppléant) – 15 voix	Vice-Président de la Région Nouvelle Aquitaine
Mr Vincent PEYRESBLANQUES – (et son suppléant) - 1 voix	Vice-Président CC Gartempe St Pardoux
Mr Christian REDON-SARRAZY – (et son suppléant) – 1 voix	Vice-Président CC Briance Sud Haute-Vienne
Mr Vincent TURPINAT – (et son suppléant) – 1 voix	Vice-Président de la CC Creuse Confluence
Mme Stéphanie VALLEE – (et son suppléant) – 6 voix	Conseillère Départementale de la Corrèze
Mr Philippe VIDAU – (et son suppléant) – 2 voix	Vice-Président Agglo Bassin Brive
Mr François VINCENT – (et son suppléant) – 15 voix	Conseiller Régional Nouvelle Aquitaine
Mr Rémy VIROULAUD – (et son suppléant) - 2 voix	Adjoint au Maire Ville de Limoges

Le Syndicat Energie Haute-Vienne (SEHV), dans le cadre de sa compétence sur les réseaux de la distribution publique d'électricité dont il est propriétaire, et plus particulièrement lors de l'enfouissement coordonné des réseaux d'électricité et de télécommunication, est amené à poser des infrastructures passives de communications électroniques pour le compte d'opérateurs de télécommunications.

Le SEHV a fait le choix de rester propriétaire des installations de communications électroniques (fourreaux, chambre) qu'il est amené à poser dans le cadre de ces opérations d'enfouissement coordonné de réseaux.

DORSAL est concerné par ces opérations d'enfouissement coordonné de réseaux aériens puisqu'il déploie des câbles optiques sur les supports aériens de distribution électrique.

Les modalités techniques et économiques de pose des installations de communications électroniques lors des opérations d'enfouissement coordonné avec les réseaux de distribution électrique font l'objet du projet de convention joint à la présente délibération.

En résumé, DORSAL indique au SEHV la quantité et les caractéristiques des fourreaux et chambres dont il a besoin. Le SEHV les pose dans la tranchée commune de génie civil.

Le SEHV demande à DORSAL (idem pour l'ensemble des opérateurs de communications électroniques) une quote-part (20%, partagée si plusieurs opérateurs concernés) pour la réalisation de la tranchée commune et la pose des installations de communications électroniques.

DORSAL assure et prend en charge les prestations de dépose des câbles optiques aériens et de déploiement des nouveaux câbles optiques dans les installations posées. Ces deux prestations font l'objet d'un financement propre à DORSAL.

A noter que l'utilisation des fourreaux, propriété du SEHV, a fait l'objet de la mise en œuvre d'une convention par délibération N°633 du 25 septembre 2018.

**Après avoir délibéré, les délégués du comité syndical décident, à l'unanimité :**

- **la mise en place d'une convention pour l'enfouissement coordonné des réseaux aériens de communications électroniques et des réseaux aériens de distribution d'électricité établis sur supports communs entre DORSAL et le SEHV tel que présenté en annexe**
- **d'autoriser le Président à signer tout document se rapportant à ce dossier**

**Jean-Marie BOST**  
**Président de DORSAL,**

**Certifié transmis au représentant de l'Etat le**  
**Publié par affichage le :**

